

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 117 Décisions concernant les Ministères

n° 117

Ministère

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication

30 janvier 1960

Numéro JO

n° 2 du 29/02/1960

Date du numéro

29 février 1960

### TEXTE INTÉGRAL

Une indemnité pour accident du travail de 74.979 francs est accordée au nommé Ali Saïd, menuisier-charpentier à l'Atelier du Port, victime d'un accident du travail survenu le 17 juillet 1959. Le paiement de cette indemnité implique 1à renonciation par l'intéressé à tout recours civil ou contentieux, sauf aggravation médicalement constatée de l'incapacité permanente partielle de l'accident de travail. La dépense. ci-Gessus est imputable sur le Budget local de l'exercice 1966, chapitre 1 – 3 – 1.